

Avant-propos

Certains temps sont plus propices que d'autres à des reconfigurations idéologiques : cela vaut particulièrement pour les temps de crise. Or, il y a une crise aujourd'hui dont l'un des noms en circulation est, à tort ou à raison, « le libéralisme ». Mais, il n'est pas certain que ce temps de la crise soit le plus propice à l'examen de « la pensée libérale ». En rendant les enjeux politiques plus aigus, les crises en simplifient les termes. Pour remplir leurs fonctions politiques, les idéologies politiques doivent présenter aux groupes sociaux auxquels elles s'adressent des énoncés suffisamment vagues pour être inclusifs, suffisamment simples pour être accrédités, suffisamment délimités pour apparaître comme distinctifs, suffisamment fixés pour apparaître comme univoques. À cela, la dimension de la crise ajoute peut-être un changement de cartographie au plan descriptif et un changement de stratégie argumentative au plan normatif. C'est ce qui conduit par exemple le « libéralisme » à entrer sur le terrain du « socialisme » par la porte du concept d'égalité. Décrire ces transformations et ces déformations en les rapportant à l'axe de leur histoire, situer ces descriptions sur l'axe philosophique des controverses normatives, c'est ce qui revient à la théorie politique et en l'occurrence à la présente étude : *La Pensée libérale. Histoire et controverses*.

Mais il n'existe pas de promontoire à partir duquel on peut prendre une vue surplombante des idéologies. Le théoricien de la politique, jusqu'au langage spécialisé de philosophe ou d'historien dont il fait usage dans les cercles académiques, retombe toujours dans l'arène du citoyen à laquelle il appartient aussi. L'élaboration théorique d'un « paradigme libéral » semble à cet égard inévitablement stratégique : l'ordre de priorité de la description sur l'évaluation peut y être renversé. C'est peut-être ce qui fait du « libéralisme » un épouvantail : l'attaquer ou le défendre, c'est rendre des comptes pour une fiction tout en s'étonnant qu'elle puisse être inconsistante. Ainsi, s'il revient à la théorie politique, par des précautions historiques et conceptuelles, de substituer au spectre libéral courant les rues une réalité moins monolithique, elle ne suspend pas pour autant les effets des fictions. Certes, la politique se modifie selon les niveaux où elle opère. Plus elle investit le champ académique, plus la politique des discours doit changer de régime. Mais elle se déplace alors sur les lignes moins apparentes des discours académiques eux-mêmes.

La politique des discours académiques se constitue, selon un premier axe, en une politique de l'historiographie : il y a l'historiographie marxiste ou socialiste du « libéralisme » — c'est l'histoire de l'homme transformé en propriétaire et marchand ; il y a l'historiographie républicaine du « libéralisme » — c'est l'histoire de l'homme consommateur et apolitique par opposition à l'homme vertueux de la tradition de l'humanisme civique, etc. Elle se constitue, selon un second axe, en une politique des concepts : le choix descriptif des concepts censés délimiter le « libéralisme » procède de la situation stratégique relative d'idéologies concurrentes, dans l'exacte mesure où décrire une idéologie c'est définir son territoire. La dispute qui oppose libéralisme et socialisme sur l'appropriation de la liberté ou de l'égalité n'en est que l'un des symptômes. Dans les analyses qui vont suivre, ces effets stratégiques seront détournés par la pluralité des positions des acteurs : les auteurs de ce volume, tous spécialistes reconnus de la question, n'ont pas travaillé à partir d'une position de consensus, ni à partir d'horizons identiques. Cet ouvrage collectif sur la pensée libérale n'est ni un manifeste libéral ni un manifeste antilibéral. Il ne présente d'ailleurs pas d'unité idéologique : ce qui est sans doute une forme de garantie.

La matière de l'ouvrage, elle, se démultiplie en autant de plans qui constituent la pensée politique : l'examen de figures fondatrices, paradigmatiques, contestées ou rénovatrices de la pensée libérale conduit de Locke, Montesquieu, Hume et Smith jusqu'à Mill, en passant par Constant, Say et Tocqueville, puis de Hayek à Rawls, enfin à Rorty. Un traitement historique de quelques concepts cardinaux de la tradition libérale est donné autour des notions de tolérance, de société civile et de pluralisme, à quoi succède un essai de définition du libéralisme. La description et l'évaluation de traditions de pensée rivales ou connexes distinguent les couples libéralisme et socialisme, libéralisme et républicanisme, libéralisme et communautarisme, libéralisme et néolibéralisme.

Je remercie ici tous les contributeurs du volume qui ont bien voulu me faire confiance à toutes les étapes de sa conception et de sa réalisation, ainsi que Madame la Directrice éditoriale du département de la philosophie des Éditions Ellipses. Un ouvrage collectif, pour être écrit, n'en est pas moins une forme de colloque silencieux qui produit des échanges : ce n'est pas la moindre de ses vertus.

Gilles Kévorkian

Préambule

Libéralisme politique et libéralisme économique

Michaël Biziou

Unité des deux libéralismes ?

On entend souvent, dans les discours politiques contemporains portés par les médias de masse, louer le libéralisme politique parce qu'il est garant de tolérance, de protection juridique ou d'égalité démocratique, et décrier le libéralisme économique à titre de vecteur d'égoïsme prédateur, de violence concurrentielle ou de casse sociale. D'un côté l'État de droit, de l'autre la jungle du marché. Il faudrait pouvoir se débarrasser de ce manichéisme trop facile, car on peut par principe suspecter que les bons ne sont jamais si bons qu'on veut nous le faire croire, ni peut-être les méchants si méchants. Une bonne façon de procéder consiste à se demander dans quelle mesure il est possible de parler du libéralisme au singulier. En d'autres mots, y a-t-il ou non une unité du libéralisme politique et du libéralisme économique ? Doit-on ou non les accepter — sinon les rejeter — ensemble ?

Il est tentant de répondre par l'affirmative parce que les deux libéralismes renvoient l'un comme l'autre, ne serait-ce que par l'étymologie, à un même concept : la liberté. Certes la liberté politique et la liberté économique diffèrent dans une certaine mesure, puisque les actions du citoyen et celles du marchand¹ n'ont pas forcément les mêmes enjeux. Reste que, de même que le citoyen et le marchand sont tous deux le même homme pris sous des points de vue différents,

1. Nous prenons ici le terme « marchand » dans un sens très large, qu'il s'agisse de marchander (c'est-à-dire échanger) du travail, des biens de consommation, ou encore des capitaux. Dans cette acception, tout homme appartenant à une société où règne la division du travail, et qui ne vit donc pas de façon autarcique mais est obligé de participer aux échanges économiques, peut être considéré comme un marchand. C'est le vocabulaire qu'emploie Adam Smith : « chaque homme vit d'échanges, ou devient dans une certaine mesure un marchand, et la société elle-même devient proprement une société commerçante » (*Wealth*, I, iv, p. 37/25). Pour les citations de SMITH nous renvoyons à *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* ([1776] 1976, Oxford, Clarendon Press), puis à la trad. fr. de P. TAÏEB, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1995, Paris, PUF).

de même on pourrait considérer que leurs libertés respectives renvoient à une même liberté fondamentalement définie par le respect de leurs droits ; si bien que les deux libéralismes pourraient bien n'en faire qu'un.

Il existe plusieurs façons d'essayer de prouver cette thèse tentante de l'unité du libéralisme politique et du libéralisme économique. Pour schématiser, disons que l'on peut l'étayer soit en amont, à la façon d'une généalogie, en étudiant la base conceptuelle qui a historiquement rendu possibles les deux libéralismes ; soit en aval, de manière programmatique, en indiquant le projet de société qu'ils œuvrent ensemble à réaliser de nos jours. Le but est de montrer soit que les deux libéralismes emploient les mêmes moyens théoriques, soit qu'ils visent une même fin pratique.

Dans le premier cas, on part le plus souvent de Hobbes et de Locke au XVII^e siècle pour montrer comment ces auteurs mettent en place les concepts fondamentaux du libéralisme politique : intérêt privé des individus, droits inaliénables protégeant cet intérêt, appropriation des ressources naturelles par le travail afin de satisfaire cet intérêt, risque de conflits interindividuels à l'état de nature entraînés par cette appropriation, institution par le contrat social d'un État à titre d'instrument pour éviter ces conflits, dangerosité potentielle d'un instrument étatique si puissant, nécessité de limiter son pouvoir et de poser un droit de résistance s'il outrepassé cette limite. Puis on explique que cet ensemble de concepts constitue une matrice permettant au XVIII^e siècle, chez Hume et Smith par exemple, la naissance du libéralisme économique¹. Le passage d'un libéralisme à l'autre suppose certes

1. Il existe de très nombreuses généalogies du libéralisme montrant ainsi la continuité du politique à l'économique. On pourra notamment consulter H.J. LASKI, *The Rise of European Liberalism. An Essay in Interpretation* ([1936] 1997, New Brunswick, Transaction Publishers) ; C.B. MACPHERSON, *La Théorie politique de l'individualisme possessif de Hobbes à Locke* ([1962] trad. 1971, Paris, Gallimard) ; R.D. CUMMING, *Human Nature and History. A Study of the Development of Liberal Political Thought* (1969, Chicago, University of Chicago Press) ; H. MEDICK, *Naturzustand und Naturgeschichte der bürgerlichen Gesellschaft. Die Ursprünge der bürgerlichen Sozialtheorie als Geschichtsphilosophie und Sozialwissenschaft bei Pufendorf, Locke und Smith* (1973, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht) ; H. NEUENDORFF, *Der Begriff des Interesses: eine Studie zu den Gesellschaftstheorien von Hobbes, Smith und Marx* (1973, Frankfurt am Main, Suhrkamp) ; L. DUMONT, *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique* (1977, Paris, Gallimard) ; A.O. HIRSCHMAN, *Les Passions et les Intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée* ([1977] trad. 1980, Paris, PUF) ; M.L. MYERS, *The Soul of Modern Economic Man. Ideas of Self-Interest from Thomas Hobbes to Adam Smith* (1983, Chicago, University of Chicago Press) ; A. RAPACZYNSKY, *Nature and Politics. Liberalism in the Philosophies of Hobbes, Locke and Rousseau* (1987, Ithaca, Cornell University Press) ; P. MANENT, *Histoire intellectuelle du libéralisme* (1987, Paris, Calmann-Lévy) ; K. HAAKONSSON (éd.), *Traditions of Liberalism. Essays on J. Locke, A. Smith and J. S. Mill* (1988, Sidney, Centre for Independent Studies) ; G. NONNENMACHER, *Die Ordnung der Gesellschaft*.

d'importantes modifications. Notamment, le dispositif juridique du contrat social est abandonné et remplacé par le concept d'autorégulation des intérêts privés grâce à la concurrence, illustré par la célèbre métaphore smithienne de la « main invisible¹ ». Mais, dans l'ensemble, le paradigme déjà mis en place un siècle plus tôt perdure : l'individu, l'intérêt, les droits, l'appropriation, le travail, l'utilité instrumentale de l'État, la limitation de son pouvoir — tout cela permet de définir ce qu'est une société libre et commerçante, faite de citoyens qui sont en même temps des marchands. Cette société défend sa liberté et ses droits contre les deux formes d'autoritarisme de l'Ancien Régime : l'absolutisme et ses abus de pouvoirs que combat le libéralisme de Locke², le mercantilisme et ses règlements arbitraires que dénonce le libéralisme de Smith³.

Dans le second cas, on soutient que les buts et les procédures d'une politique libérale sont consubstantiels à ceux d'une économie libérale. Ou, pour le dire plus directement, la démocratie irait de pair avec l'économie de marché. C'est cette société à la fois démocratique et adonnée au marché libre qui constitue à notre époque le programme commun des deux libéralismes⁴ — programme qui n'était pas encore formulé aux XVII^e et XVIII^e siècles, les penseurs de cette époque étant dans l'ensemble peu soucieux de démocratie. Cette démarche programmatique se nourrit d'ailleurs des enseignements de la démarche généalogique, car les grands théoriciens contemporains du libéralisme (Hayek, Popper, Aron...) en sont souvent des historiens éclairés. La généalogie que nous venons d'esquisser

Mangel und Herrschaft in der politischen Philosophie der Neuzeit: Hobbes, Locke, Smith, Rousseau (1989, Weinheim, VCH-Acta Humaniora) ; P. NÉMO (dir.), *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains* (2002, Paris, PUF) ; P. NÉMO et J. PETITOT (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe* (2006, Paris, PUF).

1. *Wealth*, IV, ii, p. 456-513.
2. *Second Traité*, 199 à 243 sur la critique de l'absolutisme. Nous citons le *Second Traité du gouvernement*, trad. J.-F. Spitz et C. Lazzeri ([1690] 1994, Paris, PUF).
3. *Wealth*, IV, i-viii sur la critique du mercantilisme.
4. Ce programme alliant démocratie et économie de marché se retrouve chez tous les auteurs libéraux contemporains, bien qu'ils diffèrent beaucoup quant à la question de savoir jusqu'à quel point l'État peut légitimement intervenir dans l'économie. Autrement dit, l'unité du libéralisme politique et du libéralisme économique prend la forme d'un mélange des deux, mais en des proportions très variables. Pour des exemples d'auteurs très hostiles à l'interventionnisme, voir M. FRIEDMAN, *Capitalism and Freedom* ([1962] revised ed. 2002, Chicago, University of Chicago Press ; trad. 2006, Paris, Robert Laffont) et F.A. HAYEK, *Droit, législation et liberté* ([1973-1979] trad. 1980-1983, Paris, PUF). Pour des libéraux moins réticents à une certaine intervention, voir K. POPPER, *État paternaliste ou État minimal. Remarques théoriques et pratiques sur la gestion de l'État démocratique* ([1988] trad. 1997, Vevey, Éditions de l'Aire) ; R. ARON, qui se montre assez keynésien dans *L'Opium des intellectuels* (1955, Paris, Calmann-Lévy) ; ou même J. RAWLS, qui prône une lutte d'envergure contre les inégalités sociales tout en préservant le cadre de l'économie de marché dans la *Théorie de la justice* ([1971] trad. 1987, Paris, Seuil).

brèvement établit que la matrice conceptuelle du libéralisme politique a permis la naissance du libéralisme économique, et il convient désormais de parcourir en quelque sorte le chemin inverse, en introduisant les innovations conceptuelles du libéralisme économique au sein du libéralisme politique. Si le libéralisme politique a des effets sur la conception de l'économie, inversement le libéralisme économique en a sur celle de la politique. En effet, aux concepts du libéralisme politique, le libéralisme économique est venu surajouter celui d'autorégulation des intérêts privés grâce à la concurrence ; on peut alors, en retour, interpréter la politique démocratique comme un processus d'autorégulation par la concurrence, en l'occurrence par la mise en concurrence des intérêts, des opinions et des valeurs au moyen de la liberté d'expression et du suffrage universel. De même que l'État doit fixer le cadre juridique du marché sans pour autant prescrire ce qu'il faut acheter et vendre, de même sa tâche consiste à organiser le cadre institutionnel des campagnes électorales sans dire pour qui voter. Dans les deux cas, le programme libéral vise à laisser les hommes choisir ce qui satisfait le mieux leur intérêt en protégeant au mieux leurs droits¹. Certains libéraux poussent très loin cette idée et, mettant au point des modélisations économiques précises des procédures de vote, soutiennent que les élections ne font pas autre chose que confronter des demandes de services étatiques à des offres ; les électeurs comme les politiciens ne cherchent, dans ce marché politique, qu'à maximiser leur gain individuel².

Le libéralisme problématique

Toutefois la thèse de l'unité du libéralisme politique et du libéralisme économique se heurte à des difficultés, que l'on tente de la prouver de l'une ou l'autre manière dont nous venons de parler.

-
1. Sur l'importance du concept de concurrence pour penser la politique en régime démocratique, voir F. A. HAYEK, *Droit, législation et liberté* (éd. cit.), III, xviii, p. 153-182 ; M. FRIEDMAN, *Capitalism and Freedom* (éd. cit.), I, p. 7-21 ; R. ARON, *Démocratie et totalitarisme* ([1957-1958] 1981, Paris, Gallimard), I, iv, p. 74-77 ; K. POPPER, *The Open Society and its Enemies* ([1945] 2002, London, Routledge ; trad. 1979, Paris, Seuil), I, vii, p. 120-137.
 2. Les buts et les procédures de la démocratie sont alors identifiés à ceux de l'économie de marché par la décision méthodologique d'appliquer un modèle économique à la politique : voir A. DROWNS, *An Economic Theory of Democracy* (1957, New York, Harper and Row) ; J.M. BUCHANAN et G. TULLOCK, *The Calculus of Consent. Logical Foundation for Constitutional Democracy* (1962, Ann Arbor, University of Michigan Press) ; ou encore G.S. BECKER, *The Economic Approach to Human Behavior* (1976, Chicago, University of Chicago Press), III : « Competition and Democracy ».

D'une part, l'entreprise de généalogie peine à intégrer au sein d'une histoire cohérente l'extraordinaire variété des auteurs dont elle prétend traiter. Elle tend à les faire tous entrer de force dans un même schéma. Or dans le détail ces auteurs soutiennent parfois des thèses assez divergentes, notamment parce que certains se révèlent aussi en partie imprégnés de traditions de pensée éloignées du libéralisme, voire rivales, comme le républicanisme¹. Cette suspicion d'uniformisation forcée amène à penser que c'est non seulement l'unité des deux libéralismes qui doit être considérée comme douteuse, mais encore l'unité de chacun des deux libéralismes pris séparément. Par exemple, on peut contester que Hobbes et Locke, dont les conceptions de la souveraineté sont si opposées, orientent vraiment la politique dans la même direction de « l'individualisme possessif² ». On peut aussi douter que Hume et Quesnay, qui se font du corps social des idées si contraires, conçoivent le laissez-faire de façon identique³. Comment dès lors assurer que le libéralisme politique et le libéralisme économique ne font qu'un, si chacun des deux libéralismes n'a lui-même qu'une identité incertaine ?

D'autre part, la démarche programmatique se heurte elle aussi au problème de l'irréductible variété des auteurs et des thèses. On peut difficilement prétendre que la catégorie de libéralisme est strictement univoque quand par exemple Hayek et Aron, qui divergent tant sur la définition de la liberté⁴, s'en réclament l'un et l'autre. Plus généralement, l'éventail des penseurs contemporains qui prétendent œuvrer au programme libéral est particulièrement distendu. Il va — de droite à gauche — de l'ultralibéralisme libertarien (M. Rothbard) au néolibéralisme (F. A. Hayek) et au libéralisme modéré (R. Aron), puis du libéralisme social (J. Rawls) au socialisme libéral (C. Rosselli) en passant par le libertarisme de

-
1. Sur la remise en cause de la cohérence de la généalogie libérale au moyen de la catégorie rivale de républicanisme, voir particulièrement Q. SKINNER, *Les Fondements de la pensée politique moderne* ([1978] trad. 2001, Paris, Albin Michel) ; I. HONT and M. IGNATIEFF (eds.), *Wealth and Virtue. The Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment* (1982, Cambridge, Cambridge University Press) ; J. G. A. POCCOCK, *Virtue, Commerce and History* (1985, Cambridge, Cambridge University Press) ; et J.-F. SPITZ, *La Liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle* (1995, Paris, PUF).
 2. Selon l'expression devenue classique de C.B. MACPHERSON, *op. cit.* Or, comme le démontre J.-F. SPITZ in *John Locke et les fondements de la liberté moderne* (2001, Paris, PUF), « l'importance de Locke dans l'histoire de la philosophie » n'est pas de « rendre les principes de Hobbes respectables », mais au contraire de « résister » à l'évolution conceptuelle induite par le hobbisme (p.328-9).
 3. D. DELEULE, in *Hume et la naissance du libéralisme économique* (1979, Paris, Aubier-Montaigne), compare Hume aux physiocrates et conclut de façon très convaincante que « l'unité du libéralisme [économique] est un mythe » (p.402).
 4. R. ARON critique sévèrement F. A. Hayek dans son *Essai sur les libertés* (1965, Paris, Calmann-Lévy).

gauche (M. Otsuka¹). Tous ces courants, au vu de leur irréconciliable diversité, ne partagent manifestement une même définition ni de la démocratie, ni de l'économie de marché.

Ajoutons que le terme même de « libéralisme » ne date que du XIX^e siècle, et qu'il a d'abord été forgé plus à l'usage des débats politiques qu'à celui des réflexions philosophiques². Ce qui fait qu'aucun des penseurs des XVII^e et XVIII^e siècles, et assez peu parmi ceux du XIX^e, ne songeait à se désigner eux-mêmes comme libéraux, et encore moins à distinguer ou à unir explicitement dans leurs écrits un libéralisme politique et un libéralisme économique. Bannir tout usage rétrospectif du terme « libéralisme » serait se priver d'un questionnement fécond, mais il convient d'être conscient de risques élevés d'anachronisme et de qualification arbitraire.

Sans compter que la confusion est encore accrue par le fait que dans les discours politiques véhiculés par les médias de masse, « libéral » qualifient aujourd'hui en France les adversaires de l'intervention de l'État sur le marché, alors qu'aux États-Unis *liberal* désigne au contraire ses partisans³. La traduction française des textes anglo-saxons contemporains devient ainsi l'occasion de quelques contresens.

Une fois formulées ces remarques critiques, il ne s'agit évidemment pas pour autant de rejeter les enseignements des recherches menées par les nombreux historiens, économistes et philosophes qui se sont attachés, avec force érudition et subtilité, à prouver l'unité du libéralisme politique et du libéralisme économique. Mais au lieu de penser en termes d'unité, on pourra préférer parler d'articulation entre les deux ; au lieu d'une essence commune, on pourra chercher simplement des points communs. L'idée de point commun se distingue de celle d'essence par

-
1. Pour un panorama des différents courants du libéralisme, voir A. LAURENT, *La Philosophie libérale* (2002, Paris, Les Belles Lettres). Nous actualisons ce panorama pourtant tout récent en y ajoutant la catégorie paradoxale de socialisme libéral, nommée d'après l'œuvre de C. ROSSELLI, *Socialisme libéral* ([1930] trad. 2009, Lormont, Le Bord de l'Eau), qui a été récemment mise en avant par M. CANTO-SPERBER et N. URBINATI (dir.), *Le Socialisme libéral, une anthologie. Europe et États-Unis* (2003, Paris, Esprit). Quant au tout dernier né de ces courants, l'inattendu libéralisme de gauche, on pourra consulter à son sujet P. VALLENTYNE and H. STEINER (eds.), *Left Libertarianism and Its Critics. The Contemporary Debate* (2000, Basingstoke, Palgrave Publishers) ; M. OTSUKA, *Libertarianism without Inequality* (2003, Oxford, Oxford University Press) ; et S. DUMITRU (dir.), *Le Libéralisme de gauche*, numéro spécial de la revue *Raisons politiques* (Paris, Presses de Sciences Po, 2006/3, 23).
 2. Voir sur ce point le rappel historique de B. BACHOFEN dans l'introduction au recueil qu'il a coordonné, *Le Libéralisme au miroir du droit. L'État, la personne, la propriété* (2008, Lyon, ENS Éditions), p. 7-13.
 3. Sur cette divergence de vocabulaire et ses causes historiques, voir A. LAURENT, *Le Libéralisme américain. Histoire d'un détournement* (2007, Paris, Les Belles Lettres).